

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 235

Artikel: L'avenir est aux jeunes
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251703>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Mon voisin était un gourmand et un connaisseur.

— Avez-vous bien déjeuné, monsieur ? lui demandai-je.

— Comme d'habitude, me dit-il, je mange si peu ! un rien me suffit. Etant donné mon infirmité, je prends peu d'exercice, je n'ai pas d'appétit.

C'est un gourmand honteux, pensais-je.

Le quart d'heure de Rabelais, avait sonné ; le vieux monsieur acheva sa bouteille de Bordeaux, posa sa serviette sur la table et demanda l'addition qu'un garçon s'empessa de lui apporter.

Le petit vieux se dirigea vers le comptoir ; très aimable, la caissière le reçut le sourire aux lèvres.

Il fouilla les poches de son pantalon, celles de son habit, il devint pâle, rouge, violet.

— Mon Dieu, mademoiselle, dit-il, excusez-moi, j'ai oublié mon porte-monnaie.

Le visage de la caissière se rembrunit, il exprima la méfiance.

— Attendez que je cherche encore ; c'est incroyable, j'étais certain de l'avoir pris : j'ai si mauvaise vue.

— Monsieur, il faut payer, dit la caissière.

— Vous ne perdrez rien mademoiselle ; je cours chez moi et je vous apporte cette somme.

Comme la caissière paraissait plongée dans le doute.

— Je comprends vos appréhensions, mademoiselle, reprit-il, vous ne me connaissez pas, je vais vous laisser en garantie mes lunettes ; la monture est en or et sa valeur dépasse de beaucoup le montant de la dépense, mais je n'y verrai plus et je ne pourrai pas regagner mon domicile.

La caissière appela le patron et le mit au courant de la situation.

— C'est bien, gardez vos lunettes, dit le patron.

— Merci, monsieur ; je vous paierai ma dette ce soir.

— Nous le verrons bien, dit le patron, plutôt incrédule.

Et le vieux monsieur se retira.

J'avais oublié cet incident, lorsque, deux mois après, étant à diner dans un restaurant, je vis entrer le petit vieux aux lunettes d'or ; sans m'apercevoir, il vint se placer à une table en face de la mienne.

Il me tournait le dos.

Son aventure me revint à la mémoire et je l'observai.

Il se fit servir un repas copieux.

Il n'avait pas perdu l'appétit.

Il se fit apporter les meilleurs mets en homme qui ne regarde pas à la dépense.

Quand il eut fini de diner, il passa à la caisse, il chercha dans ses poches ; mon étonnement ne fut pas mince en constatant qu'il avait encore oublié son porte-monnaie.

Il se fouilla, se troubla et finit par avouer qu'il avait omis de prendre de l'argent, mais qu'il apporterait la somme le lendemain.

La caissière appela le patron qui n'accepta pas la proposition du vieillard.

— Eh bien, monsieur, dit ce dernier sur un ton de dignité froissée, puisque vous ne vous en rapportez pas à la parole d'un honnête homme, veuillez prendre mes lunettes en gage ; la monture est en or, elle vous garantira suffisamment.

Il retira ses lunettes et les déposa sur le comptoir.

— Vous comprenez, monsieur, dit le patron un peu confus, je ne vous connais pas et on est si souvent volé.

— Cela suffit, monsieur, mais je n'y verrai plus.

En effet, en s'en allant, il heurta toutes les

tables, bouscula les chaises, se jeta dans les jambes des clients.

— Je vous demande pardon, monsieur, madame, disait-il ; j'ai oublié mon porte-monnaie, le patron m'a pris mes lunettes, je ne pourrai jamais rentrer chez moi.

Des murmures indignés partirent de tous les coins de la salle.

— Si ce n'est pas honteux, s'écria une dame de priver ce pauvre vieux de ses lunettes pour le prix d'un misérable diner !

— S'il sort, il va se faire écraser, observèrent des clients.

Le petit vieux continuait à tout bousculer.

— Il ne pourra jamais s'en aller, dit un monsieur, il faut le reconduire.

Un client, saisi de pitié, offrit de payer son diner ; aussitôt vingt personnes l'imitèrent.

Ce fut un tolle général contre le patron qui, effrayé, courut après le vieillard pour lui rendre ses lunettes.

Il lui fit force excuses.

Le petit vieux, l'air offensé, résistait.

— Non, monsieur, disait-il, j'ai oublié mon porte-monnaie, c'est vrai, mais je ne reprendrai pas mes lunettes ; vous avez suspecté mon honorabilité. Tout le monde peut oublier son porte-monnaie ; à mon âge, on perd la mémoire.

— Mon cher monsieur, reprenait le patron, je vous prie de m'excuser ; reprenez vos lunettes, je vous en prie ; vous m'apporterez cette petite somme quand vous voudrez, cela ne presse pas.

— Je veux bien reprendre mes lunettes, dit le vieux monsieur, parce que sans elles je ne pourrais pas rentrer chez moi, mais, je le répète, vous m'avez cruellement offensé.

Le patron renouvela ses protestations.

— Je vous demande mille pardons, monsieur, il y a tant de filous !

— On doit voir à qui l'on parle, dit sévèrement le vieux monsieur en prenant la porte.

Je sortis à mon tour et je le suivis.

Il gagna le boulevard et se mit à marcher d'un bon pas, il y voyait fort bien.

Je l'accostai.

— Monsieur, lui dis-je, la petite comédie des lunettes a réussi.

Il me toisa avec hauteur.

— Vous ne vous souvenez pas de moi ? Nous avons été voisins de table dernièrement.

— Je ne vous connais pas, monsieur, me répondit-il ; passez votre chemin.

Et prenant une rue transversale, il s'éloigna à toute vitesse.

Eugène FOURRIER.

L'avenir est aux jeunes

C'est là une vérité : l'avenir est aux jeunes. Et que nous promet-il, l'avenir, de nos côtés ?

Beaucoup se plaignent dans nos campagnes, et non sans raisons, d'une certaine catégorie de jeunes gens qui font aujourd'hui, l'ornement de maints villages, du mauvais esprit qui préside à leurs « jeux innocents », et des brillants exploits dont ils se plaisent souvent à se vanter. Mais ce qui les étonne surtout, et les inquiète, c'est de voir *quels* sont ces jeunes gens.

Ce ne sont pas ceux qu'à la campagne, on appelle généralement « les garçons » : ils n'ont pas vingt-cinq ans, ils n'en ont pas vingt, ils n'en ont pas même dix-huit. Mais voyez-les : ce sont des rejetons de quatorze à dix-sept ans au plus ; ils sont tous blancs comme un œuf, gros comme le bras, êtres petits, chétifs, minés par la malice ; et cependant, ils vous étonnent déjà par leur merveilleux talent d'emboucher la pipe ou le cigare, qu'ils ont peine à tenir dans l'écarte-

ment de leurs doigts ! Si les bottes du père étaient moins hautes, ils les mettraient sans doute, afin d'en imposer davantage ! Mais une chose les arrête : on ne verrait plus leur joli museau ! Et y tiennent-ils ! grand Dieu ! Il n'y en a pas comme eux sur la terre !

Surtout le dimanche, lorsqu'ils sont bien lavés, et que, le chapeau sur l'oreille et les mains dans les poches, ils se pavant dans les rues de la localité. Alors, ils récrient les étrangers, se moquent d'eux, et lancent à tort et à travers, des plaisanteries grossières et malhonnêtes aux grandes personnes qu'ils rencontrent. Étrangers et grandes personnes se demandent où ces jeunes gens ont puisé ce raffinement d'éducation !

Ils ont quelque sous : ils vont sur le jeu de quilles. On les y reçoit : c'est un tort ! Ils jouent et la loi le défend, la plupart n'ayant pas l'âge requis.

Mais ils n'ont pas encore été se montrer dans tous les cabarets ; jamais ils n'achèvent la journée du dimanche sans en faire le tour ! On y va faire le tour ! On y va donc, et on y boit... de l'absinthe, ou quelque autre marchandise de cet acabit, parce que, avec le jour, la bourse baisse, et... qui veut voyager loin ménage sa monture !

La nuit est venue ; ils vont peut-être rentrer à la maison et aller se coucher ? Eh ! bien oui ! Nous ? à la maison ? à huit heures ? à neuf heures ? Vous n'y pensez pas ? Il faut être raisonnable ! Est-ce que l'on ne peut jamais s'amuser ?

Et alors ils font, non ce qu'ils font tous les dimanches soirs, mais tous les soirs : ils courent les rues en hurlant, pénètrent dans quelque maison pour ennuyer le monde, ou cherchent à faire des niches à tous les honnêtes gens. Ils vont écouter sous les fenêtres : c'est un métier dangereux et souvent on a vu ceux qui le pratiquaient y gagner quelques vigoureux coups de trique, et certes bien mérités ! Mais aujourd'hui, ces héros ne craignent plus ni Dieu, ni diable ! et ils ont la tête si dure !

Il y a cependant quelqu'un bien désigné pour mettre un frein à cet héroïsme prématuré. Ce sont les jeunes gens connus sous le nom de « garçons du village ». Ils formaient autrefois, à peu près partout, une sorte de société. Pour en faire partie, les jeunes gens devaient avoir 19 ou 18 ans, au moins et payaient une entrée (« le chez-toi ») de un ou deux francs, suivant les localités. C'étaient les rois de la nuit et veillaient surtout à mettre en sécurité les jeunes gens au-dessous de dix-huit ans, qui n'avaient pas encore payé leur « chez-toi » et qui, néanmoins, se hasardaient de sortir le soir, non accompagnés de leurs parents. Malheur à celui qu'ils rencontraient vagabondant sur la rue, le soir, après le coup de l'Angelus ! Ils le saisissaient par quelque endroit de sa culotte et le plongeaient « très cruellement » dans les eaux de la fontaine ! La victime jurait alors qu'on ne l'y prendrait plus, et certes, elle tenait parole !

Que les garçons fassent encore ainsi aujourd'hui et qu'ils apprennent à ces hardis gamins, que tout oiseau n'est pas fait pour voler la nuit ! Ils feront leur devoir et on leur sera reconnaissant !

Les parents, il est vrai, s'indigneront ; car en sont-ils fiers de ces rejetons ! « C'est un malin, disent-ils, notre Emile ; il a quatorze ans ; il fume déjà comme un Turc et n'en est jamais malade ! il avale une absinthe comme un verre d'eau, et il n'a pas peur, allez, de sortir la nuit ! Il va faire quelque chose, notre Emile ! » Oui, en effet, il va devenir malin et il le sera bientôt assez pour vous mettre dans le sac. Prenez-y garde ! Ces parents comprennent étrangement leur devoir ; et doit-on s'étonner qu'ils puissent avoir de tels enfants ? Et notez qu'ils sont les

premiers à se plaindre de ces jeunes gens, sans penser seulement que ces jeunes gens sont leurs enfants. et qu'il dépend d'eux, presque uniquement, qu'ils agissent autrement.

Mais ils aiment mieux en rejeter la responsabilité sur le curé ou sur le corps enseignant. Et le curé se hasarde-t-il une fois d'élever la voix à ce sujet, les parents de s'indigner de nouveau et de crier au scandale : « De quoi se mêle-t-il notre curé ? Qu'a-t-il à dire quand il a lu son Evangile ? Qu'il range donc sa sacristie et ne mette pas le nez dans les affaires qui se passent dans la rue, et qui ne le regardent point ! »

Quant aux membres enseignants, ils sont trop craintifs en général : la réélection est là, et on redoute la rancune de quelques familles offensées. Et puis dans le corps enseignant aussi, grâce à nos écoles normales modernes, les principes sont bien relâchés ! D'ailleurs grâce à la loi qui permet de supprimer la neuvième année scolaire, les enfants ne sont plus assez longtemps soumis à l'autorité des maîtres, à supposer que ceux-ci puissent exercer sur leurs élèves, une salutaire influence. Les communes, en grand nombre, n'ont pas voulu profiter de cette disposition : elles ont été bien inspirées ; d'autres l'ont adoptée ; enfin quelques-unes l'ayant adoptée sont déjà revenues sur leur première décision. Ces dernières sont à imiter et à féliciter.

Mais n'avons-nous pas des lois ? Lois sur le jeu, lois sur les auberges ? La loi défend de fumer avant l'âge de seize ans. Elle n'est pas sévère, et il y a des pays, en Valais par exemple, où cet âge est porté à vingt ans, et c'est bien. Mais dans le canton de Berne, on aime mieux se montrer sévère sur un autre champ, dans le domaine du culte catholique par exemple ; et ici sont-elles mises à exécution les lois ! tandis que là... Suffit : on nous comprend... !

Nous avons des lois sur les auberges. On donne maintenant des conférences antialcooliques, partout, à tout moment, et avec un zèle infatigable. Le succès répond-il à l'effort ? Je demande aux Conférenciers s'il est facile de guérir un ivrogne de qualité, ou s'il ne serait pas plus facile et plus efficace d'éloigner de ce fléau, la nouvelle génération. Leur travail serait moins pénible : ils n'auraient pour commencer, qu'à faire exécuter les lois. Il faut avoir un certain âge pour fréquenter les auberges. Il est défendu aux aubergistes de confier aux enfants des liqueurs alcooliques. Y déroge-t-on à ces ordonnances ? Les cabarets doivent se fermer à telle heure ; ici à 11 heures, là à 12 heures. Si la police et les guets-de-nuit remplissent leur devoir à cet égard, il y aurait moins de nuits blanches, non seulement pour les jeunes gens, mais pour beaucoup de pères de famille. Mais où sont-ils souvent nos gendarmes à 11 heures ou à minuit ? A matines ?

Enfin, nous avons des fanfares dans presque tous nos villages. Rien de mieux, rien de plus beau que la musique ! J'en suis ! Mais que l'on se mette dans la musique pour faire de la musique ! et qu'une fanfare ne dégénère pas en école de buveurs ! Elle constitue alors un danger pour les jeunes gens et il faut leur en défendre l'entrée.

Que chacun comprenne son devoir et l'accomplisse rigoureusement. Le mal est jeune : Coupons-le dans sa racine ! et sauvons l'avenir, car c'est sauver le pays ! V....

Récréations du dimanche

Solutions aux questions posées dans le N° 233 du Pays du Dimanche :

888. COMBLE.

Le Comble de la Frugalité pour un écolier, c'est de se nourrir de racines grecques.

889. PROBLÈMES ALPHABÉTIQUES.

CONSONNES ET VOYELLES

L'art ne fait que des vers, le cœur seul est poète.

890. MOT CARRÉ SYLLABIQUE.

AR MU RE
MU LA TRE
RE TRE CIR

891. MÉTAGRAMME.

Verdun
Verdon

Ont envoyé des solutions partielles : MM. Le solitaire du rocher de la Vierge à Cornol ; En prenant le thé à Cornol ; Grippeminette à Basse-court ; Fleur des Alpes à Delémont ; *Sursum corda* à Porrentruy ; Jean Bart à Cornol ; Les M. A. K. B. à Moutier ; A la branche de houx à Bonfol ; Vive le Congrès ouvrier du 6 juillet ! Porrentruy.

896. ANAGRAMME.

Je maitiens en leur place et barques et vaisseaux
— En la coquille
Je brille.
— Et des fleuves bretons je suis l'un des plus beaux.

897. MOTS HISTORIQUES

Quel est le peintre célèbre, a qui l'on attribue la remarque suivante :
Madame, cessez de tant fermer la bouche ; pour peu que vous le désiriez, je n'en mettrai pas du tout à votre portrait.

898. MOTS EN CROIX.

Former en croix avec les lettres suivantes les noms d'un musicien célèbre et d'une composition musicale destinée à être exécutée par de nombreux instruments :

b, e, e, e, e, h, i, m, n, n, o, o, p, s, t, v, y.

```

      X
      X
      X
      X
      X
  XXXXXXXX
      X
      X
      X
      X
      X
  
```

899. COQUILLES AMUSANTES.

- N° 1. — Le fort décidera : File ou lace.
N° 2. — Le mage préfère une oie tachée à une pie alitée.
N° 3. — L'anneau donne la haine.
N° 4. — Le voleur n'attend pas le nombre des années.
N° 5. — A la langue, tout se tait.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 15 courant.

Publications officielles

Convocations d'assemblées

Les Bois. — Le 6 après l'office pour passer les comptes, décider si l'on mettra au concours les places d'instituteurs des deux classes supérieures, statuer sur une réclamation concernant une succession, et sur une demande de terrain pour un stand, décider si l'on participera à la fondation de l'asile pour les buveurs.

Montmelon. — Le 13 juillet à 4 heures pour voir si l'on participera aux frais de réparation de l'église de St-Ursanne et ratifier une décision du Conseil relative à une prise d'actions à l'asile d'Heiligenschwendli.

Soubey. — Assemblée des électeurs de l'arrondissement d'état-civil le 20 à 2 1/2 h. pour nommer l'officier d'état-civil et son suppléant.

Bons mots

Le président du tribunal. — Accusé, vous êtes prévenu...

- Pardon, monsieur le...
— N'interrompez-pas !
— Pardon, monsieur le président, si j'avais été prévenu, je ne serais pas ici.

Cote de l'argent

du 2 Juillet 1902.

Argent fin en grenailles. fr. 92. 50 — le kilo
Argent fin laminé, devant servir de base pour le calcul des titres de l'argent de boîtes de montres... fr. 94. 50 — le kilo.

G. Moritz, gérant. Editeur-Imprimeur.

Abattoirs de la municipalité de Porrentruy

Etat du bétail abattu pendant le mois de juin 1902.

Noms des bouchers	Chevaux	Bœufs	Vaches	Génisses	Taureaux	Veaux	Porcs	Moutons	Chèvres	Chauffage	Recettes Fr. Ct.
Buchwalder	—	7	—	1	—	21	17	6	—	—	127 50
Courbat	—	4	—	—	—	16	8	—	—	—	68 —
Oser	—	4	—	—	—	15	14	1	1	—	80 50
Grimler Th. Vve.	—	3	—	—	—	10	10	2	1	—	59 —
Grédy P.	—	3	—	—	—	10	9	—	—	—	54 —
Pinaton E.	—	4	2	—	—	20	20	8	—	—	120 —
Voillat Gust. Vve	—	3	—	—	—	12	8	1	—	—	56 —
Scherrer E.	—	4	1	—	—	16	10	4	—	—	83 —
Grimler Paul	—	5	—	—	—	18	10	8	—	—	90 —
Charles Schick	—	6	—	—	—	7	—	—	—	—	52 50
Total	—	43	3	1	—	145	106	30	2	—	790 50